



AVANTAGE ET MODALITES DES PRE-INSCRIPTIONS NOUVEAUX ADHERENTS SAISON 2021-2022

- Place réservée dans le cours de votre choix.

Pour cela :

- Remplir une fiche d'inscription avant la reprise **en spécifiant le code du cours souhaité**;
- Régler une somme de 80 € à remettre avec la fiche d'inscription (par chèque à l'ordre du Judo club de Sceaux) qui sera déduite sur la cotisation . **Cette somme ne sera en aucun cas remboursée, quel que soit le motif du désistement.**
- **Néanmoins, si les circonstances exceptionnelles liées à la covid 19 ne permettaient pas la reprise de notre activité courant septembre vous aurez le choix du remboursement de cette somme ou de son maintien pour une reprise différée. (Le chèque ne sera pas encaissé avant votre décision)**

Vous devrez impérativement passer le mercredi 8 septembre entre 17h30 et 19h30 aux « Garages », 20 rue des Imbergères à Sceaux pour :

- Solder la cotisation ;
- Signer la licence fédérale ;
- Apporter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition ou l'attestation.

Seul un dossier complet vous permettra de commencer les cours la semaine du 13 septembre.

Vous pourrez aussi vous inscrire directement le 8 septembre (horaires et adresse ci-dessus).

La présence d'une personne ayant autorité parentale (pour les mineurs) est obligatoire pour l'inscription.

Le Président ,
Fabrice Ducomte